

« Ecrivons ensemble une loi de développement et de promotion de la démocratie participative ». Une démarche d'élaboration collective.¹

En France, un Réseau national de Démocratie participative a été créé en 2011. Il regroupe des élus et des citoyens convaincus que les démarches de citoyenneté participative peuvent redonner du pouvoir aux citoyens et les réconcilier avec la vie politique. Le but est aussi de redynamiser et de rendre du sens à la démocratie représentative. « *Un des objectifs du réseau est de recenser les expériences participatives pour aller vers un partage commun et un enrichissement collectif. Une mission de service public qui s'appuie sur une démarche d'éducation populaire pour agir sur la transformation sociale et politique de nos sociétés et le bien vivre ensemble* »²

Un projet de loi en faveur de la démocratie participative !

C'est à Allonnes les 21 et 22 septembre 2012, lors du 4^{ème} Forum national de la démocratie participative qu'un projet original a vu le jour. En effet, à cette occasion, il fut décidé de faire écrire par un très grand nombre de citoyens, d'élus, de professionnels, un projet de loi en faveur de la démocratie participative.

Dans un premier temps, il fut question d'interpeller les parlementaires pour qu'ils fassent évoluer les textes de loi. Cette démarche comportait un sérieux désavantage, elle allait demander du temps et être fastidieuse, pour un résultat positif qui n'était guère garanti. C'est ainsi qu'après mûre réflexion, il fut décidé d'utiliser une démarche participative pour coller au plus près des attentes et besoins des citoyens.

Le 16 février 2013 à Firminy, une première rencontre nationale, ouverte à toutes les villes, fut convoquée par le Réseau national de Démocratie participative et par le Centre d'information, de documentation, d'études et de formation des élus (le CIDEFE). L'objectif était de réfléchir collectivement à la rédaction d'un texte correspondant aux attentes des participants. A cette occasion 150 citoyens, élus, professionnels contribuèrent à la rédaction collective d'une proposition de loi visant au développement et à la promotion de la démocratie participative.

Grisées par le succès de cette première réunion, des Villes faisant partie du Réseau national de Démocratie participative ont recréé une démarche participative similaire en organisant des assemblées locales, des ateliers de réflexion et des séances de formation. Ces réunions au sein des collectivités locales ont permis de peaufiner le travail préalablement entamé.

En juin, à Paris II, une seconde phase a été activée comprenant l'élaboration d'un document. Celui-ci ayant pour ambition de réunir de façon cohérente l'ensemble des éléments recueillis.

Enfin, le 7 septembre 2013 à Aulnay-sous-Bois, à l'occasion du 5^{ème} Forum national de la démocratie participative, le travail d'écriture collective réalisé par des citoyens, des élus, des professionnels et des experts a été présenté à une large assemblée.

Pourquoi entreprendre cette démarche de rédaction collective d'une proposition de loi ?

Cette démarche, témoigne de la volonté de donner une dimension législative à la démocratie participative pour lui offrir la place qu'elle mérite dans la vie politique française. Et ainsi participer à la redynamisation de la démocratie représentative.

Sans oublier, à l'aune des élections municipales françaises, que les fruits de ce travail constituent une excellente opportunité pour les candidats de stimuler les débats et faire évoluer les démarches de participation citoyenne.

¹ Par Nathalie Rozza, animatrice à l'Association Culturelle Joseph Jacquemotte, janvier 2013.

² « Ecrivons ensemble une loi de développement et de promotion de la démocratie participative » document d'étape 7 septembre 2013.

Quel contenu pour cette proposition de loi³ ?

Dans l'introduction du document, René Balme, maire de Grigny mise sur l'intelligence collective du peuple. Et souligne qu'aujourd'hui, la démocratie participative demeure au stade du volontariat. Il plaide donc pour que des règles d'organisation et de fonctionnement soient inscrites dans la Constitution comme c'est le cas, d'ailleurs, en Amérique latine.

Vient ensuite un bilan assez alarmant de l'état de la démocratie représentative. Prenant l'exemple des abstentions massives dans les milieux populaires lors des élections. Et d'établir que notre modèle démocratique traverse une véritable crise de la représentation. Les causes sont diverses : manque de confiance vis-à-vis des politiques, cumul des mandats, insuffisance de parité, manque d'écoute, promesses non tenues, clientélisme, etc.

La solution prônée étant de construire une démocratie participative qui permette une réelle implication des citoyens. En ce sens, la proposition de loi s'appuie sur un parti-pris : affirmer l'humain. Tandis que le processus employé est celui de l'éducation populaire dans une visée d'émancipation humaine et de transformation sociale.

Et de constater qu'une loi s'impose pour affirmer des droits, reconnaître des pratiques et ouvrir des portes.

Les 4 axes développés sont :

Partager le pouvoir, citoyens et élus, faire de la politique autrement.

Cette première partie met en lumière les obligations des élus à tenir leurs promesses, à respecter leurs engagements, à rendre des comptes aux citoyens. Etablit le principe d'une obligation de pratiquer la démocratie participative dans toutes les communes. Et de disposer d'une charte dans chaque collectivité.

On y relève l'importance de principe d'égalité, par une conception paritaire des assemblées. Y est mis en avant la nécessité d'intégrer les résidents étrangers dans tous les dispositifs, de développer des pratiques de tirages au sort, d'utiliser une pédagogie de la citoyenneté. Mais aussi, d'étendre les pratiques de référendum local et de soutenir la vie associative...

Les points suivants abordent les moyens à mettre en place pour atteindre les objectifs de la participation citoyenne.

Développer des processus délibératifs

Favoriser la création d'observatoires des engagements des élus et/ou des politiques publiques dans toutes les collectivités locales. Créer les conditions de mise en place de budgets participatifs. Créer des fonds de participation des habitants pour soutenir des micros projets de développement.

Mener des débats publics, mettre à disposition des habitants toutes les informations claires, lisibles et transparentes, multiplier les conseils de quartier en leur donnant des moyens pour fonctionner. Intégrer les habitants dans les instances de pilotage et de décisions. Généraliser les conseils locaux d'enfants et de jeunes. Impulser la création de Conseils de seniors ou de sages

Créer les conditions de la participation

³ « Ecrivons ensemble une loi de développement et de promotion de la démocratie participative » Document d'étape 7 septembre 2013.

La démocratie participative ne peut s'exercer que si on lui en donne les moyens quantitatifs et qualitatifs à tous les niveaux. Obligation de formation pour les élus, développer des formations à la communication...

Créer des processus de pratiques démocratiques inventives

Le droit à l'expérimentation et à l'initiative populaire doit nourrir les décisions publiques en permanence.

Les 85 propositions reprises dans la proposition de loi de développement et de promotion de la démocratie participative sont le fruit d'une réflexion et d'une écriture collective produites lors de rencontres notamment avec l'appui de nombreuses collectivités locales et de formation.

Pour rappel, les auteurs sont les élus, les techniciens et les citoyens. Tous souhaitent réaffirmer la nécessité de disposer d'une loi spécifique pour faire reconnaître des droits, des pratiques... En effet, la démocratie participative doit être déterminante dans l'ensemble des domaines publics : école, logement, santé, transports, aménagement du territoire, politique de la ville...

L'enjeu désormais « est l'émergence d'un autre type de développement humain, écologique, démocratique et solidaire, à l'échelle planétaire et des territoires, pris dans leurs diversités. Cela appelle des réponses concrètes afin de construire une société plus fraternelle, une société plus respectueuse des hommes et de la nature »⁴

Quel sera le devenir de ce projet de loi ?

Le texte va être déposé au bureau de l'Assemblée nationale et au Sénat. Il sera également soumis à tous les groupes parlementaires démocratiques. Il pourrait être accompagné d'une pétition, ce qui lui donnerait du poids supplémentaire.

Les élections municipales sont proches, les femmes et les hommes politiques de gauche doivent se saisir de cette opportunité pour sensibiliser l'opinion publique aux pratiques participatives citoyennes.

Le chemin est tracé...L'avenir nous dira ce qu'il adviendra de ce chantier. D'ors et déjà, souhaitons qu'il lui soit réservé bon accueil et qu'émerge ici et là des réflexions, des débats pour faire avancer et progresser les idées qui ressource la démocratie.

⁴ Document d'étape 7 septembre 2013, page 31.